



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 87865

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'illettrisme. En effet, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population sont en situation d'illettrisme. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures elle entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'enquête « Information et vie quotidienne » (IVQ), réalisée par l'INSEE, montre que le taux de l'illettrisme en France des personnes âgées de 18 à 65 ans a baissé de 2 points entre 2004 et 2011, passant de 9% à 7%, ce qui représente 2,5 millions de personnes aujourd'hui. La note no 16 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP – mai 2015) rapporte les statistiques concernant la connaissance de la langue française, testée au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). En 2014, plus de 750 000 jeunes âgés de 17 ans ou plus ont été évalués. Il apparaît que 81,8% d'entre eux sont des lecteurs efficaces tandis que 9,6% présentent des difficultés de lecture et que, parmi eux, 4,1% sont en grande difficulté et peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Ces chiffres marquent une légère amélioration par rapport à ceux de 2013 qui faisaient mention de 80,3% de jeunes lecteurs efficaces, 10,4% en difficulté, parmi lesquels 4,8% en grande difficulté. On voit que le nombre de lecteurs efficaces augmente, tandis que le taux d'illettrisme chez les jeunes adultes recule. La situation d'illettrisme peut gêner l'engagement citoyen, l'intégration professionnelle, et même la vie quotidienne des personnes concernées : elle peut générer ainsi une forme de précarisation. La prévention de l'illettrisme et l'apprentissage de la lecture comme de l'écriture comptent précisément parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République donne la priorité à l'école primaire, notamment à l'école maternelle avec la mise en œuvre en 2015-2016 du nouveau programme, et à la scolarisation des enfants de moins de trois ans pour réduire les inégalités, plus précisément en secteur d'éducation prioritaire. Ces orientations se déclinent dans les priorités du ministère en matière de répartition des créations d'emplois. Ces mesures visent toutes à permettre des apprentissages plus solides et plus durables et à renforcer l'acquisition du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016, en même temps que les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche se mobilise en mettant en œuvre un plan global au service de la maîtrise de la langue qui prévoit que les élèves soient évalués au début du cours élémentaire deuxième année (CE2), pour mieux identifier leurs besoins et y apporter des réponses adaptées. Il prévoit également la mobilisation des apports de la recherche pour améliorer l'acquisition du langage dès la petite enfance, et le renforcement de la place de la langue française dans la construction de la pensée et de la citoyenneté dès la maternelle. Prévenir l'illettrisme à l'école, c'est aussi agir avec des partenaires : les actions de prévention de l'illettrisme engagées reconnaissent le rôle central de l'école et s'articulent étroitement avec les projets éducatifs territoriaux (PEdT) mis en place désormais pour plus de 91% des communes et les réalités locales dans toute leur diversité. Pour garantir leur

cohérence et leur efficacité, des objectifs communs ont été définis dans un cadre national de principes et d'actions qui réunit autour du ministère chargé de l'éducation nationale l'ensemble des acteurs impliqués. Développée dans le contexte scolaire, la maîtrise de la langue française doit permettre de mieux préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87865

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6776

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1634